Charte de La Rose Dolet

La Rose Dolet

Préambule

Cette charte formalise les valeurs auxquelles adhèrent les membres de l'association La Rose Dolet. Ces valeurs s'expriment à travers quelques grands principes d'action et de décision qu'ont choisi de se donner les membres de l'association pour mener à bien leur projet d'habitat participatif, à toutes les étapes de sa définition, de sa réalisation et de son fonctionnement ultérieur. Au quotidien comme pour les décisions importantes, elle constitue une référence commune au regard de laquelle peuvent être appréciées les alternatives possibles et les décisions à prendre, face à une situation, une difficulté ou une initiative quelle qu'elle soit. La finalité de la charte est d'apporter de la cohérence et de la pérennité dans la vie de l'association La Rose Dolet.

Toute adhésion à l'association La Rose Dolet emporte l'adhésion sans réserve à la présente charte. Tout futur propriétaire ou locataire d'un logement au sein de l'habitat participatif La Rose Dolet doit adhérer à l'association. Par ailleurs, l'adhésion est ouverte à toutes personnes souhaitant s'engager dans des actions portées par l'association, sans pour autant être propriétaire d'un logement.

Le Règlement intérieur et le règlement de copropriété respectent les termes de la présente charte.

L**'adaptation de la présente charte est soumise à une décision en assemblée générale de l'association La Rose Dolet, selon le principe des 2/3.**

1. L'association La Rose Dolet

L'association La Rose Dolet a été créée le 9 octobre 2019. Elle vise à la réalisation d'un projet d'habitat participatif à destination de ses membres sur un terrain situé à Cachan au 22 rue Etienne Dolet.

Pour cela, elle a développé pour le compte d'une société immobilière un programme immobilier définissant les espaces et un projet de vie au sein du collectif de futurs voisins membres de l'association. Ce projet regroupe une vingtaine de logements.

Son nom évoque deux références au lieu d'implantation du projet d'habitat participatif : la rue Etienne Dolet (écrivain, poète, imprimeur, humaniste et philologue français de la première moitié du XVIe siècle) et le rosier présent sur le site, objet d'une attention particulière de l'ancienne propriétaire. De ces deux sources est créée une nouvelle entité, presque une nouvelle personne : La Rose Dolet.

2. Un habitat participatif durable

Rendre durable notre projet d'habitat participatif, c'est le rendre équitable, vivable et viable. L'équité, la viabilité et la « vivabilité » sont les trois valeurs cardinales du projet porté par l'association La Rose Dolet en ce qu'elles cherchent à concilier, à équilibrer, trois dimensions propres à tout projet :

- la dimension sociale, pour que ses habitants, dans leur diversité, soient respectés et intégrés à la vie du lieu,
- la dimension environnementale, pour que les relations avec le voisinage, le quartier et plus largement la société soient respectueuses du bien-être de chacun et de tous,
- la dimension économique, chacun devant être en capacité de soutenir le projet à la hauteur de ses moyens.

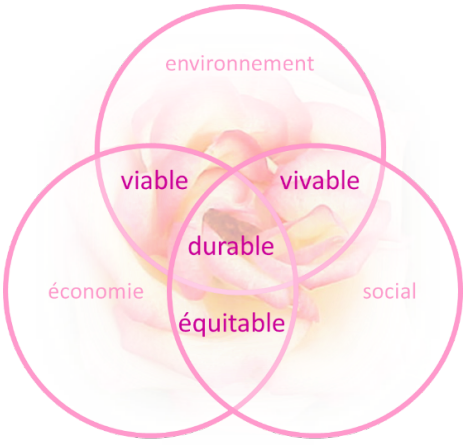

3. Un habitat participatif vivable, conciliant les dimensions sociale et environnementale

Par ce projet d'habitat participatif, nous cherchons à développer un "vivre ensemble" dans un climat de bienveillance, de tolérance, de convivialité, de solidarité et d'entraide, tout en respectant la vie privée, l'espace et l'identité de chacun. L'engagement de tous dans ce "vivre ensemble" est incité et favorisé.
Toutefois, le niveau d'implication est laissé à l'appréciation de chacun selon un principe d'autorégulation, c'est-à-dire sans un système de contrôle formel. Toutefois, bien conscients que ce principe peut s'avérer insuffisant à résoudre des situations conflictuelles, des règles peuvent être adoptées pour traiter les cas nécessaires.

L'ouverture à la mixité sociale, culturelle et générationnelle, à chaque fois qu'elle se présente, fait l'objet d'une attention particulière.

Attentifs à la qualité de nos espaces de vie collectifs, nous en assurons la gestion quotidienne (entretien des espaces extérieurs, petits travaux, gestion administrative…).

A l'image de leurs parents et de l'ensemble des membres de l'association, l'épanouissement des enfants est favorisé par tous les habitants, en leur permettant d'éprouver et de développer la sociabilité, la solidarité et le dialogue, aussi bien lors de loisirs que lors de leur

participation à la gestion collective des lieux. La vigilance collective vis-à-vis des enfants et des personnes vulnérables (handicap, âge, isolement…) est l'affaire de tous.

Notre habitat participatif prend en compte son environnement et son histoire : les rives de la Bièvre et les blanchisseries, le quartier du centre-ville et nos voisins du 2Cousté.
L'association et le lieu La Rose Dolet sont ouverts sur le quartier. Des projets collectifs et bénévoles sont encouragés, notamment grâce à l'usage de la salle commune. La proximité du 2Cousté est mise à profit pour développer un cadre de vie et des projets en commun.

4. Un habitat participatif viable, conciliant les dimensions environnementale et économique

Notre objectif est d'habiter sobrement, avec responsabilité, et de nous inscrire dans notre environnement de façon respectueuse. Sans imposer de mode de vie, nous cherchons collectivement à limiter notre empreinte écologique, en tenant compte des conséquences que nos choix peuvent avoir en terme de coûts d'investissements et de fonctionnement.

Les choix architecturaux et de construction privilégient des matériaux sains, naturels et respectueux de l'environnement. Le confort thermique d'hiver et d'été s'inspirent des principes bioclimatiques et recherchent l'efficacité énergétique.

La mutualisation et le recyclage de biens et d'équipements entre habitants sont favorisés en se fondant sur l'entraide, la gratuité et le don. Il en va de même du recyclage des déchets organiques.

Les circuits courts, les mobilités douces ou partagées, l'approche « 0 déchet », la prise en compte de la biodiversité sont privilégiés dans nos rapports à l'environnement.

5. Un habitat participatif équitable, conciliant les dimensions sociale et économique

D'une manière générale, nous privilégions l'intérêt collectif à l'intérêt individuel.
Ainsi, la mise en commun et le partage de moyens, indépendamment des locaux et espaces extérieurs, sont recherchés tant que cela est possible et sans risques quant à leur usage (matériel de bricolage, jardinage, équipement, machine, véhicule…).

A contrario, les locations temporaires visant à valoriser un logement (par exemple en meublé touristique) ne sont pas en accord avec la vocation d'un habitat participatif privilégiant le "vivre ensemble" des habitants permanents de La Rose Dolet.

Enfin, en première intention, les prises de décision se font en recherchant le consensus. Si le consensus n'est pas trouvé, le recours au vote est décidé, sur la base de règles adaptées au besoin, favorisant la logique : "une personne adulte égale une voix", indépendamment de la taille de son logement ou de la part de sa contribution financière au projet. A priori, les jeunes sont associés aux prises de décision, en fonction de leur âge et dans la mesure de leur pleine compréhension des sujets en jeu. Ainsi, ils contribuent aux décisions les concernant directement et leur avis pourra être sollicité sur des décisions concernant l'ensemble de l'association, au cas par cas.